

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2021

Révision: 05.03.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN Velo-Base, Komp. B
- **Code du produit:** 41107B
- **UFI:** Y9X0-S04N-P008-DMWQ
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Apprêt et revêtement haute vitesse sans solvant, à 2 composants, rigide, Comp. B
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG  
Mühlenschweg 6  
D-49090 Osnabrück  
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**  
Abteilung: Produktsicherheit  
Tel. +49 2363 5663-0  
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Giftnormationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,  
Tel.: 0551-19240

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

- Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
Hexamethylene diisocyanate, oligomers  
diisocyanate d'hexaméthylène
- **Mentions de danger**  
H332 Nocif par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 1)

· **Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Préparation à base de polyisocyanates aliphatiques.

· **Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2	Hexaméthylène diisocyanate, oligomères ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8	diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<0,25%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

N° CE: 500-060-2

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485796-17-0000, 01-2119485796-17-0001

N° CAS: 28182-81-2

Hexaméthylène-1,6-diisocyanate

N° INDEX: 615-011-00-1

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457571-37-0000

No CAS: 822-06-0

Concentrations limites spécifiques (GHS):

Resp. Sens.1 H334 · 0,5%

Sens de la peau 1 H317 · 0,5%

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
Sans objet, le produit n'est pas inflammable.  
Utilisez des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.  
Mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctrice, brouillard d'eau, jet de pulvérisation.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau complet.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
En cas d'incendie: formation de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de vapeurs d'isocyanate et traces de cyanure d'hydrogène possible.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.  
Porter un appareil respiratoire autonome.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Tenir à l'écart de la nourriture.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Fermez soigneusement les récipients ouverts pour éviter toute réaction avec l'humidité.

(suite page 4)

**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 3)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène (<0,25%)**

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m <sup>3</sup> , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,075 mg/m <sup>3</sup> , 0,01 ppm AR, (3)
------	--

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Protection respiratoire:  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Non requis avec une bonne ventilation.
- Protection des mains:  
Gants de protection  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Matériaux appropriés: caoutchouc butyle, latex nitrile, PVC
- Matériau des gants  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	jaunâtre, transparent
Odeur:	Faible, caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2021

Révision: 05.03.2021

**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 4)

· <b>Changement d'état</b> Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· <b>Point d'éclair</b>	228 °C
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	445 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'explosion:</b> Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité à 20 °C:</b>	1,17 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b> Dynamique à 20 °C:	1.000 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions exothermiques avec les amines et les alcools. Avec développement de CO<sub>2</sub> dans l'eau dans des contenants fermés  
Accumulation de pression, risque d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** aucun produit de décomposition dangereux connu.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**  
Toxicité aiguë, orale:  
Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate  
DL50 rat: > 5000 mg / kg  
Toxicité aiguë, inhalation:  
Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate:  
CL50 rat, mâle: 543 mg / m<sup>3</sup>, 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
CL50 rat, femelle: 390 mg / m<sup>3</sup>, 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

(suite page 6)

**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 5)

Le tissu a été testé sous une forme (c'est-à-dire une distribution granulométrique spécifique) qui est différente des formes telles que commercialisées et susceptibles d'être utilisées. Sur la base du concept d'«entrée fractionnée» et des données disponibles sur la taille des particules lors de l'utilisation finale de la substance, une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Toxicité subaiguë, subchronique et à long terme:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Voie d'application: Toxicité subaiguë par inhalation, rat

Méthode: OCDE ligne directrice 412

Concentrations d'essai - 4,3; 14,7 et 89,8 mg aérosol / m<sup>3</sup>

Temps d'exposition - 3 semaines

(6 heures par jour, 5 jours par semaine)

4,3 mg / m<sup>3</sup> concentration inoffensive tolérée (NOEL),

Augmentation de 14,7 mg / m<sup>3</sup> du poids des poumons,

89,8 mg / m<sup>3</sup> modifications inflammatoires des voies respiratoires.

Il n'y avait aucune indication d'autres dommages d'organes en dehors des organes respiratoires.

Génotoxicité in vitro:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Type de test: test Salmonella / microsome (test Ames)

Résultat: aucune preuve d'un effet mutagène.

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Type de test: mutation ponctuelle dans les cellules de mammifères (test HPRT)

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Plus d'information:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Propriétés / effets spéciaux: En cas de surexposition - en particulier lors de la pulvérisation

des peintures contenant des isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque de

Effet irritant dépendant de la concentration sur les yeux, le nez, la gorge et les voies respiratoires. Retardé

Apparition de symptômes et développement d'hypersensibilité (difficultés respiratoires,

Toux, asthme) sont possibles. Dans le cas des personnes hypersensibles, des réactions peuvent déjà survenir à

de très faibles concentrations d'isocyanate peuvent être déclenchées, même en dessous de la valeur MAK.

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des effets de bronzage et d'irritation.

Des expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec

Les diisocyanates jouent un rôle dans la sensibilisation aux isocyanates et les réactions respiratoires pouvait.

· **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** faiblement irritant

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** faiblement irritant

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 6)

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· **12.1 Toxicité**

toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

CL50> 100 mg / l

Espèce: *Danio rerio* (poisson zèbre)

Temps d'exposition: 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité aiguë pour la daphnie:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

CE50> 100 mg / l

Espèce: *Daphnia magna* (grande puce d'eau)

Temps d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE ligne directrice 202

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité aiguë des algues:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

IC50> 100 mg / l

Testé à: *Scenedesmus subspicatus* Durée du test: 72 h

Méthode: OCDE ligne directrice 201

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité bactérienne aiguë:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

CE50> 1000 mg / l

Testé sur: boue activée Durée du test: 3 h

Méthode: OCDE ligne directrice 209

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

Biodégradation: 0%, 28 jours, c'est-à-dire pas facilement dégradable

Méthode: Ligne directrice 301 C de l'OCDE

Informations complémentaires sur l'écotoxicologie:

La résine ne fait qu'un avec l'eau à l'interface pour former du dioxyde de carbone

produit de réaction solide, à point de fusion élevé et insoluble (polyurée). Ces

La réaction est provoquée par des substances tensioactives (par exemple des savons liquides) ou hydrosolubles

Solvants fortement promus. Selon l'expérience précédente, la polyurée est inerte et non dégradable.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

WGK: 1

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2021

Révision: 05.03.2021

**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 7)

- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.1 Numéro ONU</b></li> <li>· <b>DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA</b></li> </ul>  | néant  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b></li> <li>· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b></li> </ul>                   | néant  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b></li> <li>· <b>Classe</b></li> </ul> | néant  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.4 Groupe d'emballage</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>  | néant  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b></li> </ul>   | Non applicable.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b></li> </ul>   | Non applicable.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b></li> </ul>                | Non applicable.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Indications complémentaires de transport:</b></li> </ul>  | Pas de marchandise dangereuse au sens des règles de transport. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b></li> </ul>   | néant  |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
  - **Directive 2012/18/UE**
  - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
  - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</b></li> </ul> |
| Aucun des composants n'est compris.   |

(suite page 9)



**Nom du produit: HADALAN Velo-Base, Komp. B**

(suite de la page 8)

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **VOC (CE)**

Le produit est soumis à RL 2004/42 / EG.

La valeur limite de l'UE pour ce produit prêt à l'emploi est de 140 g / l (2010). Le produit contient en état prêt à l'emploi: max.10 g / l COV.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Vom Europäischen Ausschuß der Verbände der Lack-, Druckfarben und Künstlerfarbenfabrikanten - CEPE - wird für isocyanathaltige Anstrichstoffe folgende Information gegeben: Verarbeitungsfertige Anstrichstoffe, die Isocyanate enthalten, können Reizwirkungen auf die Schleimhäute - besonders auf die Atmungsorgane - ausüben und Überempfindlichkeitsreaktionen auslösen. Beim Einatmen von Dämpfen oder Spritznebel besteht Gefahr einer Sensibilisierung. Beim Umgang mit isocyanathaltigen Anstrichstoffen sind alle Maßnahmen für lösemittelhaltige Anstrichstoffe sorgfältig zu beachten. Insbesondere dürfen Spritznebel und Dämpfe nicht eingeatmet werden. Allergiker, Asthmatiker sowie Personen, die zu Erkrankungen der Atemwege neigen, dürfen für Arbeiten mit isocyanathaltigen Anstrichstoffen nicht herangezogen werden.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie cutanée - Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3